

AR Prefecture

006-210600441-20230630-30_06_2023_13-DE
Reçu le 06/07/2023

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)
Mairie de LA COLLE SUR LOUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de
GRASSE

SEANCE DU 30 JUIN 2023

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

N°30.06.2023.13

Objet de la délibération :
Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental des Alpes-
Maritimes dans le cadre des
manifestations organisées
par la commune au titre de
l'année 2023

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



Date de la convocation :
22/06/2023

Certifié exécutoire compte
tenu :

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :

- 6 JUL. 2023

De la date de publication :

- 6 JUL. 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. RODRIGUEZ - Mme BRISON - M. FORESTIER - Mme PROPETTO - M. CASTET - M. MORVAN - M. DORDONNAT - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - M. THEVENIAUD - Mme TEISSEIRE - M. LEGRAND - M. VERGES - M. DURANTE

PROCURATIONS :

Mme CUBIZOLLES pouvoir donné à M. MION
M. LEMESSIER pouvoir donné à M. BORIOSI
M. BERNARD pouvoir donné à M. CIRIO
Mme BILLOIS pouvoir donné à M. RODRIGUEZ
Mme VERONESE-NARDI pouvoir donné à Mme MARINO
Mme MUIA pouvoir donné à Mme BRISON

ABSENTS :

Mme ROLLAND
Mme DOLAN
M. PETIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

Monsieur Marc BORIOSI, Adjoint délégué aux finances, à l'évaluation des politiques publiques et aux relations intercommunales, expose :

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes propose un ensemble de subventions dans différents domaines et propose particulièrement un soutien financier pour le financement de prestations en matière de sécurité pour l'organisation de fêtes traditionnelles par les personnes publiques organisatrices.

Compte tenu du planning des manifestations organisées par la ville chaque année, la commune de La Colle-sur-Loup est éligible.

En effet, au printemps et en automne, respectivement le 27 mars 2023 et le 01 octobre 2023, la commune organise deux vide-greniers de plus de 350 exposants dans les rues du village. Ils accueillent plus de 3000 visiteurs chacun entre 8h et 18h.

Pour la sécurité des visiteurs, la commune engage des sommes réparties comme suit :

Dépenses engagées Vide-Greniers 26.03.2023	
Sécurité parking visiteurs	270,00 €
Dispositif premiers secours ADPC	694,50 €

Estimatif Dépenses Vide-Greniers 01.10.2023	
Sécurité parking visiteurs	270,00 €
Dispositif premiers secours ADPC	694,50 €

En mai, La Colle- sur-Loup rend hommage à son passé horticole à travers sa manifestation « Autour de la Rose ». Le temps d'une journée, environ 5 000 visiteurs assistent à des spectacles, des animations et expositions en lien avec la fleur et déambulent dans les rues parées de fleurs, à la rencontre des exposants du marché artisanal.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, la commune a engagé pour l'édition 2023, les dépenses suivantes :

Dépenses engagées Autour de la Rose 14.05.2023	
Sécurité des biens nuit du 13.05.2023 et sécurité parking visiteurs du 14.05.2023	634,50 €
Dispositif premiers secours ADPC	632,00 €

Pour le **21 juin 2023**, la commune de La-Colle-sur-Loup organise la « Fête de la musique ». Au cœur du vieux village, entre 19h00 et 23h30 ce sont six scènes qui sont aménagées pour accueillir des groupes de musique composés d'amateurs et ou professionnels résidants du bassin collois :

- Place De Gaulle
- Placette de la Poste
- Jardin Public
- Parking du Jeu de Paume
- Angle de l'avenue Clémenceau et Foch
- Eglise St Jacques

Cette manifestation attire généralement près de 3 000 personnes.

DISPOSITIF DE SECURITE	DEPENSES ENGAGEES
AGENTS DE SECURITE mise en place d'un dispositif d'agents de sécurités sur le site du Jardin public	405,00 €
DPS USC 06 mise en place d'un dispositif de secouristes	250,00 €
ACHAT PETIT MATERIEL Trousse de secours spécifique enfants	100,00 €

AR Prefecture006-210600441-20230630-30_06_2023_13-DE
Reçu le 06/07/2023

Pour la **Fête Nationale du 14 juillet 2023**, la Commune de La-Colle-sur-Loup organisera cette manifestation au cœur du vieux village. Sera ainsi organisée à 18h30 une cérémonie au monument aux Morts de la place Eugène Sue, suivie à 19h15 d'une animation dansante, puis à 21h30 le public est invité en cortège à découvrir un parcours lumineux exceptionnel suivi d'un show lumineux, avant de terminer l'expérience par une animation DJ sur le parking du Jeu de Paume à partir de 22h15 et jusqu'à 00h00. 2 500 personnes seront attendues.

FOURNISSEUR	FRAIS ENGAGES
ADPC	694,50 €
PROTECTION CIVILE, mise en place d'un binôme de secouristes	236 €
Agent surveillance parking	270,00 €

Le **27 Août 2023** a lieu la commémoration de la **Libération de la Colle-sur-Loup**. Cette manifestation s'articule autour de la commémoration, du défilé de voitures militaires d'époque et d'un bal dans les rues du village . 2 000 personnes seront attendues.

Afin d'assurer la surveillance des véhicules et éviter un stationnement anarchique, un parking public temporaire sera ouvert et surveillé , la commune engagera ainsi les frais suivants :

Estimatif Commémoration de La Libération de La Colle	
27.08.2023	
Sécurité et surveillance des véhicules de collection	199,40 €
Agent surveillance parking temporaire	270,00 €

En septembre 2023, **La Colle Autrefois**, manifestation emblématique de la commune, propose aux visiteurs un retour dans les années 50, à travers des spectacles, scénettes, expositions et animations. La commune engage les sommes suivantes pour assurer la sécurité des biens et des personnes lors de ce rendez-vous. 3 000 personnes sont attendues.

Estimatif Dépenses La Colle Autrefois	10.09.2023
Sécurité des biens nuit du 09.09.2023 et sécurité parking visiteur du 10.09.2023	585.53 €
Dispositif premiers secours UASC	640.00 €

Enfin, durant les fêtes de fin d'année, la commune organise entre autres manifestations, le Noël des enfants dans l'enceinte du gymnase. Pendant quelques heures, petits et grands assistent à un spectacle vivant et reçoivent la visite du Père-Noël . Pour cet évènement environ 2 000 personnes seront présentes. La commune engage la somme suivante :

AR Prefecture

006-210600441-20230630-30_06_2023_13-DE
Reçu le 06/07/2023

Estimatif dépenses Noël des Enfants	10.12.2023
Agent de sécurité entrée (raquette)	201.60 €

Le total des sommes engagées à l'année est estimé dès lors à 7 047 € arrondi.

Le Département peut accorder une subvention dont le montant forfaitaire a été fixé à 5 000 €.

En conséquence, il demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subvention utiles auprès du Département des Alpes-Maritimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subvention utiles auprès du Département des Alpes-Maritimes.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	26 (dont 6 par pouvoir)
- Ont voté pour	:	26
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION



Jean-Bernard Mion

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 - 06050 Nice cedex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr> »